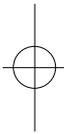
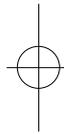


Éric Macé

Le piège de la « cause des femmes ». Éléments pour un mouvement antisexiste post-féministe

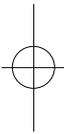
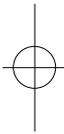
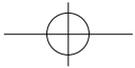


Sans remise en cause de l'organisation sociale et des imaginaires sociaux de genre, la promotion féministe des « Femmes » rejoint la rhétorique antiféministe du « féminin ». Toute avancée dans le domaine passe à la fois par une redéfinition des identités de genre hétérosexuelles et par une action publique d'égalité des sexes dans tous les domaines.



Le paradoxe contemporain d'une égalité en droit entre les sexes et d'une discrimination sexiste structurelle de fait : un nécessaire questionnement du féminisme.

S'agissant de la question du rapport entre les hommes et les femmes dans nos sociétés, il me semble que le paradoxe est le suivant. D'un côté, à la suite des victoires civiques, législatives et juridiques du féminisme depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, nous vivons dans une société qui s'organise et s'énonce comme égalitariste. Cela signifie à la fois que l'égalité entre les sexes est garantie *en droit* (dans quasi toutes les sphères d'activité sociale, le reste étant susceptible de contestation jusqu'en appel auprès de l'Union Européenne) et que ce principe égalitaire est tenu pour acquis par les femmes, la question ne se posant d'ailleurs quasiment plus pour les plus jeunes d'entre elles. D'un autre côté, les données sociologiques les plus récentes montrent qu'il existe toujours une reproduction systématique et universelle d'une discrimi-

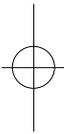
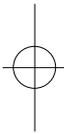
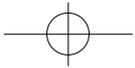


nation sexiste *de fait* qui se traduit par un moindre accès des femmes aux métiers et aux carrières prestigieuses et proches du pouvoir (économique et politique) et par une profonde asymétrie dans la division du travail au sein de la sphère domestique, qu'elle soit conjugale ou familiale. Ceci expliquant d'ailleurs en grande partie cela: c'est parce que les femmes se voient «spontanément» chargées des tâches reproductives dans les sphères domestiques et professionnelles qu'elles demeurent moins disponibles pour les tâches dites productives, ce qui a pour double conséquence d'une part la généralisation de la «double journée» (cumul du travail domestique avec le travail salarié – sauf, évidemment, la minorité de celles qui ont les moyens de payer des «nourrices» et des «femmes de ménage»), d'autre part la justification de leur moindre disponibilité aux mondes compétitifs du travail et de la politique. Le paradoxe peut donc ainsi s'énoncer: comment se fait-il que dans des sociétés directement héritières du féminisme ayant en droit mis à bas les piliers du patriarcat (émancipation civique, juridique et corporelle des femmes de la tutelle de leur père, de leur mari et du législateur masculin, abolition des distinctions sexuées dans l'accès aux études, au travail et aux professions), une telle discrimination sexiste de fait puisse ainsi perdurer? Ce qui conduit à l'observation d'un autre paradoxe: comment se fait-il que dans une situation discriminatoire aussi manifeste, le féminisme soit si discrédité et si peu efficace?

Je voudrais montrer dans ce qui suit que ces deux questions sont liées: c'est parce que le féminisme est devenu ce qu'il est que le sexisme structurel de fait perdure. En d'autres termes, si le féminisme civique et égalitariste a gagné contre le patriarcat différentialiste et hiérarchisé (qui faisait des femmes le nécessaire complément naturellement inférieur des hommes), le féminisme politique a perdu contre l'antiféminisme culturel et social (qui rend dorénavant les femmes responsables de l'asymétrie de leurs trajectoires sociales). Et je montrerai que cette disqualification politique et culturelle du féminisme est liée à son erreur de définition des significations du conflit ainsi engagé. De sorte qu'il s'agira moins, au final, de redéfinir un mouvement féministe contemporain, que de définir un mouvement antisexiste post-féministe.

La victoire historique décisive du féministe égalitariste contre le patriarcat en dépit d'un antiféminisme racialiste.

Reprenons depuis le début. Ce qui fonde le féminisme historique, c'est sa lutte contre le patriarcat, c'est-à-dire un système sociopolitique organisé qui justifie la différenciation asymétrique du masculin et du féminin, des hommes et des femmes, par un fait de nature: la nature des



femmes les conduirait à assumer les tâches sociales de reproduction, tandis que la nature des hommes les conduirait à assumer les tâches de production – dans tous les domaines, y compris et surtout dans ceux de l'esprit («l'homme crée, la femme procréé»). Non seulement fondé en nature, ce rapport de subordination est également justifié théologiquement, depuis que la genèse a montré comment la femme était l'*alter ego* complémentaire mais mineur de l'homme. Dans un tel contexte, la remise en cause de ce rapport de subordination est impensable, car non seulement contre Dieu et la tradition, mais surtout contre-nature. Il a fallu la rupture politique de la modernité pour que le féminisme puisse être énoncé sur le mode des contradictions du principe démocratique. Le raisonnement est alors le suivant: si la loi républicaine a le pouvoir de corriger les inégalités de nature entre les hommes en les transformant en citoyens égaux en droits, comment ne pas envisager que la loi ne puisse corriger aussi les inégalités de nature entre l'homme et la femme ?¹ Pourquoi donc la loi ne pourrait-elle pas déclarer, comme le réclamait Olympe de Gouges en 1789, que «la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit» ? Autrement dit, comme le soulignait Condorcet, il est contradictoire d'invoquer un fait de nature à propos d'un principe républicain et démocratique de la loi qui se donne précisément pour objet la fondation proprement politique de la cité: «Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils pas exercer des droits dont on n'a jamais imaginé priver des gens qui s'enrhumant aisément ? »². Dès ce moment, la victoire du féminisme égalitariste et civique est inscrit dans le devenir des sociétés républicaines et démocratiques: ni la tradition, ni Dieu, ni même la nature ne peuvent plus être invoqués contre ce principe égalitaire – de la même manière que les Noirs américains ont fait jouer les contradictions démocratiques de la constitution des États-Unis pour faire abolir la discrimination raciale.

C'est pourquoi le féminisme historique ne se fait pas au nom des « femmes » et encore moins au nom du « féminin » et qu'il n'a pas même besoin pour l'emporter d'obtenir le soutien d'une majorité de femmes mobilisées: une petite minorité de suffragettes et d'intellectuelles courageuses de toutes classes sociales a suffi, en dépit de la vive opposition intellectuelle et politique du patriarcat institué, à faire jouer les contradictions du principe républicain et démocratique et à faire que, pas à pas, de luttes en luttes, l'égalitarisme en droit universel entre les hommes et les femmes comme citoyens devienne un état de fait, dès lors que ce cadre

¹ Steinberg S., «L'inégalité entre les sexes et l'égalité entre les hommes. Le tournant des Lumières», in *Esprit*, n° 3-4, 2001.

² id., p. 24.

républicain est lui-même maintenu (ce qui explique que les femmes turques ont obtenu le droit de vote dans les années 20 suite à la « révolution » moderniste kémaliste, bien avant donc les femmes française). Cela ne s'est cependant pas fait facilement, même si ce principe d'égalité nous semble aujourd'hui évident et si précieux en regard de tant de sociétés nationales qui s'en tiennent à une discrimination et à une répression patriarcale à la fois traditionnelle et/ou « théologique ». La raison de ces difficultés tient à la transformation de la rhétorique patriarcale (qui jusqu'alors justifiait sans contradiction la subordination des femmes aux hommes) en une rhétorique défensive antiféministe sur le thème de la monstruosité contre-nature de cet égalitarisme en droit³. Comme le soulignent de nombreux travaux, cet antiféminisme sexiste (au sens du racisme biologique) se déchaîne contre toutes celles qui prétendent ainsi sortir de leur condition, de leur destin, de leur nature⁴. L'assimilation est vite faite entre les prétentions de certaines à accéder à la création, au pouvoir, à la production, à l'espace public avec leur supposée incompetence, leur monstruosité sexuelle ou à l'inverse leur froide asexuation⁵. Elles ont été nombreuses à ainsi faire face à une puissante hostilité qui pouvait rendre folles (plus précisément : « hystériques ») les plus fragiles et qui faisait se liguer contre elles la grande majorité des autres femmes toujours sous l'emprise intériorisée des catégories du patriarcat. Ainsi, tandis que le principe égalitariste se fraye un chemin législatif et juridique à travers les luttes des féministes et de leurs alliés démocrates et modernisateurs, l'antiféminisme s'attache à disqualifier ce mouvement culturel et historique en mobilisant toute l'efficacité symbolique des « allant de soi » de la tradition millénaire du patriarcat.

Naissance du féminisme politique : remise en cause radicale de la « nature » des identités sexuées en dépit d'un antiféminisme « pro-Femme ».

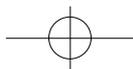
C'est Simone de Beauvoir qui ouvre ce second front du féminisme, le plus difficile, lorsqu'elle affirme en 1949 dans *Le deuxième sexe* : « on ne naît pas femme, on le devient »⁶. Ce faisant, elle fait une rupture fondamentale avec la rhétorique du patriarcat en introduisant la distinction entre « sexe » (la physiologie) et genre (la définition sociale du féminin et du masculin). Autrement dit, il n'y a pas de rapport nécessaire entre le sexe d'un individu

³ Bard, Ch. (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.

⁴ Picq F., *Libération des femmes, les années mouvements*, Paris, Seuil, 1993 ; Krakovitch, Sellier, Viennot (2001).

⁵ Krakovitch O., Sellier G., Viennot É., *Femmes de pouvoir: mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001. Krakovitch O., Sellier G., *L'exclusion des femmes. Masculinité et politique dans la culture au xx^e siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001.

⁶ Beauvoir (de) S., *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1976.



et la forme sociale et culturelle qui en découle sous le nom de « femme » et de genre « féminin ». Cela signifie que « l'être femme » et le « féminin » ne sont pas des faits de nature, mais des construits historiques, sociologiques et symboliques, à la fois naturalisés et institutionnalisés (c'est-à-dire vécus subjectivement comme une « culture » de la féminité, comme d'ailleurs, et symétriquement, de la masculinité). Beauvoir détaille avec précision comment ce qui est présenté par le patriarcat comme « l'éternel féminin », la « nature féminine », est le produit d'un profond et continu processus de socialisation qui fait intérioriser aux personnes de sexe féminin, dès la naissance, qu'elles « sont » des femmes en réalité tout entières fabriquées par le patriarcat pour tenir la place et jouer les rôles qui leur sont assignés par ce rapport de subordination : fille, épouse, mère ou putain⁷. Elles sont ainsi toujours définies dans un rapport d'attente, de disponibilité et de dépendance aux hommes. Leur corps est modelé et érotisé selon le désir masculin et les variations de la pudeur publique : le vêtement et la cosmétique deviennent les techniques d'assujettissement du corps des femmes aux canons masculins, à grand renfort de corsets, porte-jarretelles, décolletés, talons hauts, rouge à lèvres, dépilatoire, etc. C'est

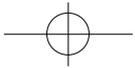
■ Heinrich N., États de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale, Paris, Gallimard, 1996.

■ Des recherches historiques de plus en plus nombreuses mettent à jour, au-delà des figures les plus visibles du féminisme, comment la plupart des femmes contournaient, bricolaient, braconnaient (au sens de Michel de Certeau) des formes d'autonomie à l'intérieur du cadre de cette assignation sociale de sexe.

■ Bien que pour les enfants de sexe masculin, la formule soit aussi vraie, « On ne naît pas homme, on le devient », à travers un apprentissage tout aussi contraignant que pour les femmes : Rauch A., Crise de l'identité masculine, 1789-1914, Paris, Hachette, 2000, et Bourdieu P., La domination masculine, Paris, Seuil, 1998.

d'avec cette « femme » là, pantin grotesque et culpabilisé, fruit de la domination masculine, que Beauvoir veut rompre, elle qui sera une intellectuelle professionnelle sans mari, sans enfants et à la sexualité multiple⁸. Précisons-le de nouveau : ce n'est pas au nom de ce que serait authentiquement « la femme » que Beauvoir s'oppose frontalement à l'idéologie patriarcale. Bien au contraire, c'est contre ce que le patriarcat désigne comme « femme » et comme « féminin » qu'il s'agit, pour les individus de sexe féminin, de s'émanciper, sans pour cela faire appel à un « féminin » authentique, mais à l'universalité de la définition de l'individu comme sujet autonome et responsable – une définition de soi, selon Beauvoir, qu'ont le bonheur de pouvoir éprouver spontanément ceux qui, comme Sartre, ne sont pas nés femelles, mais mâles, et qui sont devenus non pas des « femmes » supposées assujetties à leur « nature », mais des « hommes » libérés des contingences du sexe⁹.



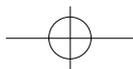


Ce faisant, l'antiféminisme déploie alors un autre type d'argument, non plus de type biologique, mais de type culturel en défendant le « féminin » contre le « féminisme » : si les femmes se laissent convaincre par le féminisme, alors elles perdront ce qui fait leur charme, leur assurance, et au fond leur véritable pouvoir sur les hommes – leur féminité. Autrement dit, le féminisme conduit droit à la laideur et à la vulgarité de femmes ayant perdu toute séduction, toute grâce en se comportant comme des hommes, en singeant les hommes qu'elles ne se seront jamais mais qu'au fond elles voudraient être.

C'est d'une certaine manière pour rompre encore plus radicalement avec le patriarcat que Monique Wittig prolonge la pensée de Simone de Beauvoir et sa rupture avec « la-femme ». Wittig s'appuie pour cela sur un double raisonnement¹⁰. D'une part, à la suite de la pensée marxiste, le rapport social de genre institué par le patriarcat est comparable à un rapport de classe : c'est la classe des hommes qui exploite la classe des femmes dans la sphère de la reproduction domestique et sexuelle, tout en aliénant les personnes de sexe féminin ainsi que Beauvoir l'a montré. D'autre part, le moyen central de reproduction de ce lien de subordination est la « naturalisation » de l'hétérosexualité fécondante qui enchaîne les femmes aux désirs des hommes et au fardeau de la maternité. C'est pourquoi Wittig pense que la seule façon d'échapper à ce rapport d'exploitation et à cette subordination idéologique est de rompre avec l'hétérosexualité. Devenir lesbienne est ainsi un acte politique d'émancipation vis-à-vis de « la-femme » comparable à l'évasion des « nègres marrons » vis-à-vis de leur condition d'esclave. C'est cette posture sécessionniste de l'avant-garde lesbienne qui conduira Wittig à affirmer que « les lesbiennes ne sont pas des femmes » et qu'en toute logique elle n'ont donc pas de « vagin » (si on entend par là une désignation normative des organes, par laquelle s'exerce le pouvoir hétérosexuel des hommes sur le corps des femmes)¹¹. Cette posture révolutionnaire radicale va être à l'origine de la scission du féminisme et d'un regain de l'antiféminisme. Du point de vue du féminisme égalitariste et universaliste, cette « lutte des sexes » (semblable à la « lutte des classes ») conduite par une avant-garde radicale « désaliénée », ne peut conduire qu'à la marginalité, compromettant même les avancées du féminisme en droit et son acceptation du cadre démocratique et de ses compromis : s'il est déjà difficile de convaincre, surtout les femmes, de la légitimité du combat féministe,

¹⁰ Wittig M., *La Pensée straight*, Paris, Balland, 2001.

¹¹ Preciado B., « Comment se faire un corps queer à partir de La Pensée straight », in Bourcier Marie-Hélène (dir.), *Parce que les lesbiennes ne sont pas des femmes*, Paris, Éditions gaies et lesbiennes, 2002.



L'horizon d'une sécession lesbienne collective est impensable. C'est pourtant de ce spectre dont l'antiféminisme va s'emparer pour approfondir son action de stigmatisation et de disqualification du féminisme. Ainsi, non seulement les féministes contrarient la nature des femmes, non seulement elles les déféminisent, mais en plus, elles en font les ennemies agressives des hommes dans la vie sociale, affective, sexuelle et personnelle au nom d'une « guerre des sexes » rendant impossible la vie commune. Dans ces conditions, être féministe c'est se condamner à la marginalité, la solitude, la laideur, l'agressivité.

Le tournant régressif (backlash) : le néo-féminisme « pro-Femme » fait des rapports sociaux de genre des « identités de sexe » et lance les femmes dans le piège de la « conciliation ».

En réponse, et comme alternative à la fois au lesbianisme politique et aux charges antiféministes, un néo-féminisme va se développer en s'appuyant sur deux dimensions. D'un côté, en défendant et en élargissant les acquis du féminisme civique et égalitariste, au nom de l'universalité de la citoyenneté et de l'individuation au sein des sociétés démocratiques contemporaines. D'un autre côté, en introduisant, pour la première fois, la question d'une spécificité du « féminin », c'est-à-dire un féminisme faisant appel non plus ici à un universel asexué, mais à un particularisme sexué. Autrement dit, il s'agit de rétablir le lien entre sexe et genre que Beauvoir et Wittig avaient cherché à rompre en tentant de redéfinir, sur la base du corps sexué féminin, un « genre » féminin délesté de l'emprise des catégories dépréciatives et minoratives du patriarcat et de la domination masculine. C'est ce néo-féminisme « pro-femme », sans adversaire politique désigné, qui va conduire à une défense et illustration du « génie », du « bonheur », du « pouvoir », des « qualités » féminines permettant non seulement aux femmes de se confronter avec succès aux hommes dans la sphère publique et intellectuelle, mais aussi de rétablir une symétrie dans les relations de séduction et la sexualité, de se réapproprier les dimensions maternelles et maternantes de la féminité au sein de la sphère privée, tout en criminalisant de façon ultra-répressive ce qui resterait d'une masculinité oppressive : prostitution, pornographie, atteintes sexuelles¹². On trouve de nombreuses expressions de ce néo-féminisme dans l'ensemble des initiatives et discours qui soutiennent « la cause des femmes » et encouragent les jeunes filles à être fières de ce qu'elles sont, à montrer ce qu'elles sont capables de faire face aux garçons.

¹² Jacub M., *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?*, Paris, Flammarion, 2002.

La situation est donc la suivante, que résument parfaitement les rubriques des magazines féminins contemporains : un féminisme égalita-

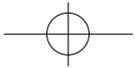


riste vainqueur et tenu pour acquis ; un féminisme politique disqualifié par un antiféminisme biologique, culturel et social toujours sur la brèche ; un néo-féminisme « pro-femme » très actif jusque dans les institutions et trouvant de larges relais dans la culture de masse et l'hyperchoix des « styles de vie » proposés par la consommation¹³. C'est pourquoi les femmes et les jeunes filles d'aujourd'hui ne peuvent plus se penser féministes : elles ont toutes intériorisé leur égalité en droit et seraient prêtes à s'insurger si elle était menacée (comme c'est notamment le cas à l'étranger ou dans les « banlieues »), mais elles ne peuvent pas se reconnaître dans un féminisme politique à la fois marginalisé et caricaturé dans son agressivité, car elles pensent qu'elles sont dorénavant capables et libres de choisir leur mode et leur style de vie sans plus dépendre matériellement des hommes et sans avoir besoin de « chiennes de garde » pour leur dire ce qui est acceptable ou pas dans les représentations culturelles des femmes.

C'est pourtant là l'erreur. Car même si l'égalité existe en droit, c'est l'ensemble de l'organisation sociale du travail et de la sphère domestique qui demeure fondé sur une asymétrie entre les rôles sociaux masculins et féminins, de sorte que la volonté individuelle des femmes n'y peut rien changer et que tôt ou tard le piège se referme¹⁴. Et la cause principale de ceci, outre le sexisme et l'antiféminisme, c'est bien le néo-féminisme « pro-femme » et sa traduction dans les magazines féminins qui a conduit les femmes à vouloir concilier l'inconciliable : à la fois la participation au monde public tel qu'il a été défini pour et par les hommes, et la ré-appropriation d'une sphère privée, maternelle et domestique telle qu'elle devrait être en régime d'égalité entre une nouvelle masculinité et une féminité authentique. Or, si les femmes ont gagné en autonomie professionnelle, sexuelle et familiale, elles sont confrontées à l'inertie des rôles sociaux sexués qui leur font supporter plus que les hommes la « double journée » des tâches domestiques et éducatives – de sorte que devant (et elles seules) « concilier » leur vie professionnelle et leur vie familiale, elles se mettent en position de faiblesse, du fait de leur moindre disponibilité à l'entreprise, vis-à-vis des employeurs qui intègrent nécessairement cette dimension sexuée dans la gestion des carrières de leurs employés et collaborateurs¹⁵. Car en réalité l'égalité professionnelle entre hommes et femmes n'est possible que pour des célibataires sans enfants dans la mesure où la disponibilité temporelle et la mobilité géographique du

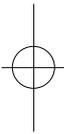
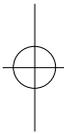
¹³ Liebes T., « Serai-je belle, serai-je riche? Images culturelles de la réussite chez les adolescentes », in Réseaux, n°98, 1999. ¹⁴ Meda D., Le temps des femmes, Paris, Flammarion, 2001.

¹⁵ Maruani M., Travail et emploi des femmes, Paris, La Découverte, 2000.



travail salarié moderne reposent sur la dépendance de la carrière d'un des membres du couple à celle de l'autre, tout comme la disponibilité à l'entreprise de l'un repose sur la disponibilité domestique et éducative de l'autre – qui demeure, dans l'écrasante majorité des cas, la femme.

De ce point de vue, la loi pour la parité en politique conduit au même effet pervers: inciter les femmes à entrer plus largement dans une carrière politique qui demeure, comme les carrières de cadre, fondée sur une totale disponibilité personnelle et temporelle à la tâche, c'est conduire à la fois à plus d'échec et à plus d'élitisme social, car ne peuvent véritablement réussir en politique que celles qui ont les moyens de disposer de personnels (très rarement de conjoints) prenant en charge leurs contraintes domestiques et éducatives. Autrement dit, si l'organisation du travail et de la politique, telle qu'elle a été faite pour des hommes détachés des tâches domestiques et éducatives, et si l'organisation des tâches éducatives et domestiques, telle qu'elle a été faite pour des femmes supposées enclines et disponibles à cela, ne changent pas, alors l'inertie des rôles sociaux sexués l'emportera encore longtemps et livrera chaque année les données méthodiques d'une reproduction sexiste structurelle.



On le voit, comme à l'époque des luttes pour le droit au divorce et à l'avortement, « le privé est politique » contrairement à ce que continuent de penser la plupart des femmes. On peut voir là les effets du féminisme égalitariste et pro-femme: puisque en droit le féminisme a gagné, les femmes comme les hommes sont persuadés que la question ne se pose plus en termes politiques, et que c'est à chacun de développer les stratégies qu'il souhaite, indépendamment de son sexe. Or cela est loin d'être joué puisque les décisions d'orientation scolaire et professionnelle reproduisent encore massivement le grand partage entre un masculin technique et compétitif (mieux payé, plus prestigieux) et un féminin relationnel et éducatif (moins bien payé, moins prestigieux). Ce qui se joue ensuite est plus insidieux: dans un monde hyper-individualiste, compétitif, précaire et solitaire, l'amour, la conjugalité et la famille peuvent être considérés comme un espace interpersonnel désirable parce que désintéressé, purement relationnel et affectif. Dès lors, « par amour » ou par « désir d'enfant », des décisions sont prises, des choix sont effectués, des routines sont mises en place, qui le plus souvent reproduisent par inertie la division traditionnelle et hiérarchisée entre le masculin et le féminin¹⁶. Mais dans la mesure où aucune contrainte juridique et

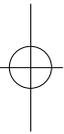
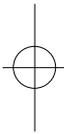
¹⁶ Kaufmann J.-C., *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.

politique n'est à l'origine de ces situations d'asymétrie, il est très difficile de mettre ceci sur le compte d'une oppression organisée, donc d'y voir un enjeu d'action collective.

Le décalage est donc complet entre le sentiment d'autonomie personnelle et de choix de style de vie qu'éprouvent les femmes – en particulier les jeunes femmes – et les pièges insidieux d'une organisation collective du travail et de la vie domestique qui conduisent à reproduire collectivement des situations publiques et privées asymétriques¹⁷. Du point de vue des hommes, le fait égalitaire et l'autonomie personnelle des femmes étant acquis, les femmes ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes si leur condition leur déplaît: c'est elles qui s'approprient la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en en faisant un domaine d'expertise et de jonglage mental et organisationnel réservé – auquel les hommes veulent bien contribuer tant que leur propre autonomie financière et professionnelle n'en pâtit pas, tout en ne disposant pas pour cela des mêmes réserves de compétence et de culpabilité des femmes envers les tâches domestiques et éducatives, de sorte que l'asymétrie de la vie domestique est bien plus une coproduction dans les interactions plutôt qu'une imposition par la tradition ou par la violence.

¹⁷ Beck U., La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier, 2001.

L'augmentation des violences sexistes est en rapport direct avec la contradiction soulevée plus haut entre égalitarisme de droit et discrimination de fait: tant que le discours égalitaire n'entraîne pas de remise en cause empirique des discriminations de fait, les hommes peuvent bien soutenir cet égalitarisme. Par contre, si l'émancipation scolaire, professionnelle, sexuelle et conjugale des femmes conduit concrètement à remettre en cause les allant de soi du partage sexué des tâches dans la sphère publique comme dans la sphère privée, alors les hommes se trouvent désemparés, sans aucun recours juridique ou traditionnel à opposer, sinon la pure interaction qu'est la violence physique et le harcèlement moral et sexuel au nom de ce qui devraient être les relations entre le sexe viril et le sexe faible. Et ce d'autant plus qu'à la différence des femmes, les hommes ne sont pas « normalement » supposés prendre en charge cette tension entre vie personnelle et contraintes sociales et n'ont donc pas un accès immédiat à cette compétence relationnelle et expressive qui caractérise l'éducation au féminin et qui rend la violence contre autrui moins nécessaire aux femmes (même si la contrepartie est une violence contre soi bien plus importante). On trouve ici un autre effet pervers du féminisme « pro-femme »: en défendant la « cause des femmes », il suppose implicitement qu'il existe par ailleurs un groupe des « hommes » et qu'il revient également à ces derniers de redéfinir collectivement leur « identité » – ce dont ils se montreraient relativement incapables, dorénavant culpabilisés et partagés entre un machisme à la fois violent et pitoyable et une fatigante incertitude.



Dans ces circonstances, l'antiféminisme trouve à se développer à nouveau sur deux plans. D'un côté, lorsque les discriminations sexistes ne peuvent plus être justifiées sur un plan juridique et politique, l'appel à la nature fait fonction d'universalisme indiscutable : s'il existe encore des discriminations, c'est parce qu'il est dans la nature des femmes de se sentir plus concernées (et donc plus culpabilisées) que les hommes par les questions de parentalité, d'éducation, de soins, de relations, d'émotions, d'expressivité, de non-compétitivité. On peut même considérer que ces discriminations structurelles sont en réalité à mettre sur le compte de la victoire du néo-féminisme « pro-femme » : au fond, les femmes ont bien de la chance de préférer concilier leur vie privée et leur vie professionnelle ; de préférer la coopération à la compétition ; de préférer l'authenticité à la théâtralité ; la profondeur à la superficialité ; le vrai pouvoir à sa mise en scène, les faisant échapper ainsi aux lourdes contraintes compétitives et instrumentales qui pèsent sur les hommes. D'un autre côté, l'antiféminisme n'a pas de mal à jouer des paradoxes de l'égalité de droit pour laisser entendre que la cause des tensions éprouvées par les femmes n'est pas le maintien de la discrimination sexuelle, mais les effets pervers du féminisme lui-même : ayant conquis le principe d'égalité, les femmes sont devenues exigeantes et se trouvent d'autant plus exposées à la solitude (car cherchant toujours « l'homme parfait »), à la double journée et au stress de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, aux aléas du marché conjugal-sexuel, ainsi qu'au ridicule d'une « guerre des sexes » envers des hommes qui ne défendent plus depuis longtemps un modèle patriarcal de masculinité et de virilité totalement disqualifié et qui sert même de repoussoir lorsqu'il s'agit de stigmatiser des groupes sociaux subalternes dont les enfants d'ouvriers immigrés maghrébins sont les archétypes¹⁸.

De ce point de vue, les injonctions militantes ou symboliques (publicité, culture de masse) faites aux femmes et aux filles (« Allez les filles ! ») pour développer leur autonomie (*girl power*) ont pour effet inverse de détruire toute capacité d'action collective. En effet, si en dépit des discours et des dispositifs égalitaristes, en dépit même des encouragements militants et publicitaires, les femmes se retrouvent prises au piège d'une discrimination structurelle impersonnelle, alors c'est parce qu'elles sont dorénavant en grande partie responsables de leur malheur : trop amoureuses et trop stratégiques, trop maternelles et

¹⁸ Guénif N., « L'enfermement viriliste : des garçons arabes plus vrais que nature », in *Cosmopolitiques*, n° 2, 2002.

trop professionnelles, trop relationnelles et trop individualistes, trop authentiques et trop calculatrices, trop idéalistes et trop calculatrices, trop exigeantes et trop conciliatrices. Tandis que les



hommes, de leur côté, peuvent avoir le sentiment de vivre dans un monde où ils sont dépossédés de tout à la fois par le droit et par les exigences des femmes, de sorte qu'il ne leur reste que les charges d'une vie compétitive sans compensations conjugales et domestiques garanties, et des incertitudes subjectives considérables au sein de relations sexuées qu'ils ne contrôlent plus.

La question politique qui se pose est alors la suivante : sur quelles bases théoriques, symboliques et politiques permettre qu'une politique antisexiste ne soit pas disqualifiée à la fois par l'antiféminisme et par le féminisme « pro-femme » ?

Sortir du piège commun au néo-féminisme et à l'anti-féminisme :
dénaturaliser et re-politiser les catégories « Homme » et « Femme ».

Il me semble qu'au point de confusion mentale et politique où nous en sommes, avec cette collusion contemporaine entre le féminisme « pro-femme » et l'antiféminisme, le mieux est de reprendre les termes du débat.

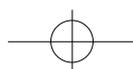
Je pense que le patriarcat, c'est-à-dire le rapport social de subordination du féminin au masculin, n'a, comme tout rapport social, aucune nécessité historique, pas même de nécessité capitaliste : le capitalisme n'a pas besoin du travail domestique gratuit des femmes pour se reproduire, il a au contraire tendance à transformer en marchandise et en travail salarié ce qui pendant longtemps était produit de façon non-marchande au sein de la sphère domestique¹⁹. Par ailleurs, et contrairement à ce que semble penser Françoise Héritier, l'universalité historique attestée de la « valence différentielle des sexes » n'indique en rien qu'il s'agisse là d'un « universel anthropologique »²⁰ : ce serait faire de la culture une « force » aussi puissante que la nature et rendrait impossible à la fois la rupture historique attestée du féminisme et sa traduction dans la théorie, le droit et les pratiques. Ainsi, pour en revenir à notre paradoxe initial, la discrimination sexiste n'a ni nécessité économique, ni intangibilité historique, ni justification morale et juridique.

On peut faire alors l'hypothèse que si elle perdure, c'est en raison de la reproduction d'une asymétrie des rôles sociaux sexués et l'inertie de leur traduction dans les représentations individuelles et les interactions, que Pierre Bourdieu a désigné comme la « domination masculine »²¹. Mais là où Bourdieu voyait une objectivation et une naturalisation très difficilement dépassables de ce rapport social de genre, j'y vois au contraire le point faible d'une discrimination et d'une subordination qui ne tient plus que par la croyance, héritée du patriarcat,

¹⁹ Beck, op.cit.

²⁰ Héritier F., Masculin / Féminin. La pensée de la différence, Paris, Odile Jacob, 1996.

²¹ Bourdieu, op.cit.





en une différence fondamentale entre les hommes et les femmes en raison de leur différence de sexe. C'est donc cela qu'il convient d'abord de déconstruire: comme pour la violence, la dénaturalisation du genre et de la sexualité est le préalable à leur re-politisation, c'est-à-dire à leur réinscription dans la controverse et la conflictualité démocratique.

Partons tout d'abord de l'argument commun à l'antiféminisme et au féminisme « pro-femme » selon lequel c'est le sexe qui détermine le genre ou plutôt que les différences sociales, culturelles et psychologiques entre les hommes et les femmes sont causées par leurs différences de sexe. Cet argument me semble extrêmement problématique pour deux raisons.

Tout d'abord, cela supposerait d'établir qu'il puisse y avoir une relation de nécessité intangible entre des données biologiques « objectives » et des configurations sociales et symboliques. Autant rouvrir la discussion sur l'existence ou pas des « races » afin d'expliquer le différentiel historique et contemporain entre les humains. Par ailleurs, ce serait méconnaître tout l'apport des travaux anthropologiques et historiques qui montrent la diversité et donc la relativité des identités de genre, d'autant plus, comme l'a magistralement montré Thomas Laqueur, que le patriarcat lui-même n'a pas toujours établi « en nature » ce lien de causalité entre différence de sexe et subordination sociale de genre²². Dans le patriarcat pré-moderne en effet (c'est-à-dire avant la rupture scientifique et naturaliste de l'Europe du XVI^e siècle), la distinction entre « masculin » et « féminin » ne renvoie pas à une objectivité de différence physiologique mais au nécessaire équilibre d'une cosmologie fondée sur une série de couple d'oppositions: sec/mouillé, chaud/froid, dehors/dedans, sacré/profane, etc. Autrement dit, pour le patriarcat pré-moderne, ce n'est pas le sexe qui fait le genre au nom de l'objectivité de la nature, mais plutôt le contraire au nom du nécessaire équilibre de l'ordre symbolique. De ce point de vue, « masculin » et « féminin » sont les pôles opposés d'un même sexe et désigne plus la place sociale des individus que leur anatomie: ainsi, comme le rapporte Françoise Héritier, une femme Nuer stérile après des années de mariage est considérée comme un homme, retourne dans son lignage d'origine, prend une épouse et devient le père des enfants que fait sur commande à son épouse

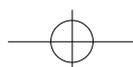
²² Laqueur Th., *La fabrique du sexe*, Paris, Gallimard, 1992.

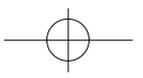
²³ Héritier, op. cit., p. 267.

²⁴ Foucault M., *Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.

²⁵ Benedict R., *Le chrysanthème et le sabre*, Arles, Éditions Picquier, 1987.

un serviteur²³. De la même manière, tandis que le patriarcat moderne a fondé « en nature » l'hétérosexualité en désignant comme « contre-nature » l'homosexualité, ces deux catégories n'ont pas de sens au sein du patriarcat pré-moderne. Comme le soulignent Michel Foucault pour les Grecs anciens²⁴ et Ruth Benedict pour les Japonais traditionnels²⁵, la sexualité des hommes était partagée

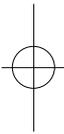
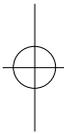
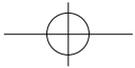




entre la nécessité sociale de reproduction du groupe (l'hétérosexualité conjugale fécondante) et la gratuité de « l'usage des plaisirs » ou des « émotions humaines » qui renvoyaient à une éthique amoureuse ou à une culture des plaisirs de la sexualité sans normativité de sexe, bien que fortement inscrite dans une morale impérieuse de l'ordre social : le problème n'était pas d'avoir une relation amoureuse ou sexuelle avec un autre homme (éphèbe ou geisha masculine) mais que soit respectée la hiérarchie de rang entre le partenaire actif et le partenaire passif.

Donc, si l'on admet que ce n'est pas le sexe qui fait les genres, comment expliquer, en dépit de la grande diversité culturelle de définition des identités de genre, qu'une telle importance sociale ait été donnée à cette différence ? Pour répondre à cette question, il faut ici suivre le féminisme politique lorsqu'il explique que la notion d'*identité de genre* est indissociable de celui de *rapport social de genre* défini comme un rapport de subordination du « féminin » au « masculin ». Ainsi, comme le souligne Christine Delphy, le patriarcat est l'institution simultanée et indissociable d'un rapport social de subordination entre les sexes et des identités de genre qui vont avec. De ce point de vue, l'énonciation de la différence n'est jamais descriptive, elle est normative, la différence est toujours asymétrique, elle suppose toujours un « non-différent » qu'est le groupe dominant légitime normal et universel : la « différence » est en réalité un stigmaté invoqué pour « décrire » les femmes, les non-Blancs, les homosexuels, jamais les hommes blancs hétérosexuels. Allant plus loin, Delphy propose de renverser le raisonnement s'agissant du rapport sexe/genre. En effet, contrairement à ce que défendent de conserve le patriarcat et le féminisme « pro-femme », ce n'est pas le sexe qui fait le genre, mais le genre comme rapport social de subordination qui rend socialement pertinent la différence de sexe : « le genre – les positions sociales respectives des femmes et des hommes – n'est pas construit sur la catégorie (apparemment) naturelle du sexe ; mais au contraire le sexe est devenu un fait pertinent, et donc une catégorie de la perception à partir de la création de la catégorie de genre, c'est-à-dire de la division de l'humanité en deux groupes antagonistes dont l'un opprime l'autre, les hommes et les femmes. Ce n'est pas le sexe qui crée le genre, mais l'oppression, et le genre à son tour crée le sexe anatomique dans le sens que cette partition hiérarchique de l'humanité en deux, transforme en distinction pertinente pour la pratique sociale une différence anatomique en elle-même dépourvue d'implications sociales : c'est la pratique sociale et elle seule qui transforme un fait physique en lui-même dépourvu de sens comme tous les faits physiques »²⁶.

²⁶ Delphy Ch., *L'ennemi principal. Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, p. 230.



Autrement dit, tout comme la colonisation, l'esclavage ou le racisme font comme si le rapport de subordination entre peuples se justifiait « en nature » par l'existence d'une différence de « race » plutôt qu'en termes historiques et sociologiques, l'organisation patriarcale de l'humanité en un rapport de subordination entre « masculin » et « féminin » trouve dans la différence « naturelle » de sexe une explication causale et nécessaire de cet état de fait: on a là un renversement idéologique classique qui fait passer pour une « donnée » (naturelle, a-historique) ce qui est qu'un « obtenu » social et historique. Thomas Laqueur illustre le propos lorsqu'il montre que la lecture cosmogonique des sociétés pré-modernes avait fait voir dans l'observation des corps un seul sexe (porté dehors par les hommes et dedans par les femmes), tandis que la lecture naturaliste des sociétés modernes leur a fait « découvrir » deux sexes radicalement différents – justifiant de la sorte un durcissement « fondé en nature » (et en science) des genres féminins et masculins²⁷. De ce point de vue, les rhétoriques bien intentionnées cherchant à dé-stigmatiser l'homosexualité en en faisant un « fait de nature » minoritaire mais banal enfin reconnu, vont en réalité, tout comme le féminisme « pro-femme », dans le sens de la domination masculine hétérosexuelle en acceptant, voire en revendiquant, que ce soit la nature qui commande la sexualité et le genre, alors que l'invention simultanée et symétrique de l'hétérosexualité et de l'homosexualité comme « nature » (normale vs pathologique) est totalement liée au patriarcat moderne²⁸.

De la sorte, les identités de genre instituées en « culture » masculine et féminine tout au long du patriarcat ne sont rien d'autre que l'expression subjective de ce rapport de subordination. Plus encore, comme le souligne Judith Butler, les identités de genre (« l'être femme » ou « l'être homme ») sont performatives, au sens où on l'entend pour des

²⁷ Laqueur, op. cit.

²⁸ Foucault M., *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976. Foucault M., « Sexe, pouvoir et la politique de l'identité », dans *Dits et écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994. Katz J., *L'invention de l'homosexualité*, Paris, EPEL, 2002.

²⁹ Butler J., *Gender trouble. Feminism and the subversion of identity*, New York, Routledge, 1990.

actes de parole qui réalisent ce qu'ils énoncent²⁹: lorsque le maire dit « Je vous déclare mari et femme. » ce qu'il dit existe par le fait même qu'il le dise, et cela n'existe que parce que les conditions institutionnelles d'effectivité de cette parole sont remplies. Il en est de même pour les identités de genre, qui se reproduisent grâce à leur actualisation quotidienne par les individus, comme le souligne Marie-Hélène Bourcier: « La notion de performance de genre doit être comprise comme une opération de la performativité. Avec cette compréhension du performatif, les

énonciations descriptives de genre n'existent pas: des expressions comme « c'est une fille ! », « c'est un garçon ! » qui sont prononcés à la naissance, devraient être considérées comme des performatifs initiatiques, c'est-à-dire comme des invocations ou des citations ritualisées, des conventions de genres. La performance de genre n'est pas une imitation secondaire d'un genre donné avec les parodies théâtrales des travestis, mais la technologie grâce à laquelle toutes les positions de genre (hétérosexuelle comme homosexuelle) sont produites »³⁰. Autrement dit, lorsqu'une personne de sexe féminin ou de sexe masculin se comporte « spontanément » comme une « femme » ou comme un « homme », elle réalise une « performance de genre », c'est-à-dire à la fois une représentation théâtrale des attributs attendus du « féminin » et du « masculin », et la reproduction instituée d'une différence de sexe et de genre. Or, rien de moins « naturel » que le fait de savoir porter une jupe, pisser debout, croiser les jambes, couper la parole, faire l'amour de telle ou telle manière: nous ne faisons qu'actualiser cette socialisation différenciée en réalisant des performances de la masculinité et de la féminité de sorte qu'à des degrés divers « nous sommes tous des travestis »³¹. De même, l'hétérosexualité génitalo-centrée comme normalité n'a aucune évidence corporelle. Elle n'a d'évidence en ce sens qu'en raison de la prégnance des catégories du patriarcat. En ce sens, comme le souligne Beatriz Preciado à la suite de Foucault, « l'architecture corporelle est politique: en tant qu'organe et en tant que pratique, le sexe n'est ni un lieu biologique précis ni une pulsion naturelle, mais une technologie de domination hétérosociale qui réduit le corps à des zones érogènes en fonction d'une répartition asymétrique du pouvoir selon les genres (masculin/féminin), de manière à ce que coïncident certains affects avec certains organes, certaines sensations avec certaines réactions anatomiques » et ceci « au détriment d'une sexualisation de la totalité du corps »³². C'est pourquoi il apparaît difficile d'échapper à cette emprise normative et hiérarchisée des genres en se situant à l'intérieur même de ces catégories: on comprend mieux ainsi le sécessionnisme radical de Monique Wittig (« les lesbiennes ne sont pas des femmes ») ainsi que l'aveuglement du féminisme « pro-femme » tentant vainement de réhabiliter un « genre féminin » injustement disqualifié par le patriarcat en valorisant ce que précisément le patriarcat avait désigné comme « féminin »: le sens des relations, l'intuition, le maternage...

³⁰ Bourcier M.-H., *Queer zones. Politiques des identités sexuelles, des représentations et des savoirs*, Paris, Balland, 2001, p.206.

³¹ Id., p.106.

³² Preciado B., *Manifeste contra-sexuel*, Paris, Balland, 2000, p.22-24.



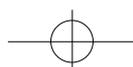
Utopie marginalisante de la sécession d'un côté, servitude volontaire de l'autre. Dès lors, au sein d'une société où le patriarcat n'a plus pour lui ni le droit, ni les institutions, ni les aspirations, comment lutter contre la domination masculine ? Il me semble que la reconflitualisation de la question passe par deux voies : d'un côté la lutte contre les assignations de genre, de l'autre la lutte contre les discriminations de sexe et de genre.

Rompre avec les assignations patriarcales de genre : à chacun ses contours et ses affiliations.

On comprend mieux comment la reproduction d'une domination masculine sans patriarcat peut se prolonger. D'un côté, comme le souligne Ervin Goffman, le sexe de chaque individu l'assigne à une socialisation et à un classement différencié dans les interactions et dans les organisations³³. D'un autre côté, chaque individu, quel que soit son sexe, intériorise plus ou moins ces assignations pour en faire une part plus ou moins déterminante de sa personnalité et de conformation subjective aux attributs sociaux affectés à chaque genre. Lutter contre la domination masculine suppose donc de se déprendre des catégories « homme » et « femme ».

Il me semble que la posture *queer* est ici d'une grande utilité pédagogique. En anglais, *queer* signifie « bizarre » ; il a pris en Californie un sens injurieux pour désigner les sexualités considérées comme déviantes : « sale pédé », « sale gouine » et en particulier ceux qui transgressaient les identités de sexe et de genre : travestis, transsexuels, bissexuels, etc. Paradoxalement, à la suite des effets d'objectivation des catégories, *queer* en est venu à désigner comme groupe, voire comme minorité sexuelle distincte des « gais » et des « lesbiennes », cet ensemble hétéroclite d'identités de sexe et de genre « bizarre ». Mais on désigne également par *queer*, et c'est ce qui nous intéresse ici, un courant théorique et politique qui consiste plutôt à dénaturer, à dés-essentialiser, à désobjectiver toutes les identités de sexe et de genre, y compris l'hétérosexualité masculine et féminine, en montrant la dimension construite et en proposant en alternative une sexualité radicalement « dé-genrée » au sens patriarcal au profit d'une sexualité « resignifiée » (plus précisément « queerisée ») : non pas l'abolition des genres, mais leur démultiplication ; non pas l'enfermement dans les cases homme/femme et homo/hétéro, mais la possibilité de se définir subjectivement et/ou publiquement autrement, en tout cas la possibilité de ne pas

³³ Goffman E., L'arrangement des sexes, Paris, La dispute, 2002. se croire obligé de s'identifier à (ou de se voir sommer d'être) un « vrai » homme ou à une « vraie » femme.



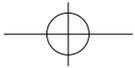
Parlant à titre personnel, et contrairement à Franco La Cecla qui se « découvre homme » en faisant l'éloge nostalgique d'une homosocialité traditionnelle qui lui convient, je ne me sens aucune affinité ni familiarité ni solidarité avec « l'homme » qu'il décrit³⁴. Par ailleurs, si ma préférence va à une sexualité hétéro, je n'aime pas non plus les « femmes », c'est-à-dire celles dont la performance de genre se conforme de façon non-réflexive aux attendus de la féminité. Autrement dit, je peux affirmer sans être troublé que « je ne suis pas un homme ». N'étant par ailleurs ni « gay », ni « transgenre » et n'éprouvant pas même la nécessité d'affirmer une quelconque identité de genre, je m'approprie l'indétermination transgressive du terme *queer*, de sorte que je peux affirmer en paraphrasant Wittig que « les *queers* ne sont pas des hommes » et même (toujours en m'incluant dans le lot) qu'ils n'ont pas de « bite »³⁵. Cela ne veut pas dire que toutes celles qui ne s'affirment pas lesbiennes ou *queers* sont des « femmes » ou des « hommes », c'est-à-dire aliénées par la domination masculine. Il est plus plausible aujourd'hui de considérer que les désignations « femmes » et « hommes » sont moins le site d'une domination idéologique que celui d'un conflit de définition généralisé que livre, à des degrés divers et sous des formes diverses, chaque individu.

Autrement dit, il s'agit de penser la construction identitaire de chaque individu à la fois comme être sexué (quel que soit son sexe et sa sexualité) et comme être social (inscrit dans des rapports proprement sociaux) en faisant l'économie des assignations de genre héritées du patriarcat et qui alimentent la domination masculine. Dès lors, la question de « l'égalité dans la différence » ne se pose plus : d'une part rien ne justifie les discriminations sur la base des différences de sexe ou de sexualité ; d'autre part rien ne doit conduire un individu à penser que ses particularismes sexués et sexuels l'obligent à adopter une posture différentielle (en matière de subjectivité, d'orientation professionnelle, de rôle familial, de pratique vestimentaire, etc.) mais qu'il est en toutes occasions un individu sexué ayant affaire à d'autres individus sexués (quel que soit leur sexe) ; enfin, quiconque peut inventer ou participer à des « communautés » sexuées ou de pratique sexuelle sans que cela apparaisse ni comme une déviance ni comme un fait de nature. Encore une fois, il ne s'agit pas de nier la différence anatomique entre personnes de sexe féminin et personne de sexe masculin,

³⁴ La Cecla F., Ce qui fait un homme, Paris, Liana Levi, 2002.

³⁵ Autrement dit, et si les resignifications de genre étaient vraiment post-sexuées, je pourrais affirmer sans contradiction qu'en réalité je suis une lesbienne (*queer*).

³⁶ Iacub M., Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique, Paris, Flammarion, 2002.

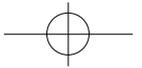


entre corps féminin et corps masculin, entre la possibilité de l'expérience corporelle de la gestation et de l'enfantement et son impossibilité (qui n'est d'ailleurs pas propre aux hommes puisqu'il existe des femmes qui ne peuvent pas être enceintes et on peut tout à fait suivre Marcella Iacub sur ce point lorsqu'elle fait le récit d'une « machine à gestation » permettant d'égaliser les conditions face à la grossesse³⁶). Mais il s'agit de délier cette différence de sexe des catégories sociales et symboliques patriarcales qui en font une donnée réductrice de la psyché et de l'existence sociale des individus.

La subversion *queer* des genres et de la sexualité est ainsi une pédagogie de l'émancipation, la possibilité d'une individuation sexuée délestée du fardeau des identités de genre hérité du patriarcat et de ses drames psychologiques et sociaux: nul n'a plus à démontrer qu'il est un « vrai » homme, femme, hétérosexuel ou homosexuel, nul n'a plus « besoin » (comme nécessité de coïncidence « en nature ») de se faire opérer pour faire correspondre son « sexe biologique » avec son « sexe subjectif », nul n'a à se soumettre aux attendus sociaux et symboliques de son sexe ou de ses pratiques sexuelles. Autrement dit, puisqu'on ne naît ni « femme », ni « homme », ni « hétérosexuel », ni « homosexuel » (au sens de la domination masculine) ne le devenons pas. Ou alors, tout comme La Cecla, comme un particularisme de genre assumé et non comme un universel normatif. Précisons encore: cela ne veut pas dire que les individus perdent tout repère identitaire, mais ils savent, comme pour toute autre dimension identitaire (ethnique, religieuse, politique, etc.) que le « genre » est un construit qu'ils peuvent modifier, reconfigurer, transgresser de la même manière que la démultiplication des « genres » (tous plus syncrétiques que les autres) de jazz, de rock ou de techno permet à la fois de singulariser et de déhiérarchiser chaque expression tout en élargissant l'espace musical tout entier.

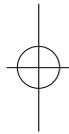
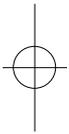
Rompre avec la discrimination sexiste structurelle
en modifiant efficacement le droit et l'organisation sociale.

Ceci étant, la dénormalisation des identités sociales et de la sexualité ne peut suffire à lutter contre la discrimination sexiste et les discriminations de genre. Il est également nécessaire de transformer le droit, les institutions, les organisations et la sphère domestique en ce sens. En effet, l'égalité professionnelle (y compris dans les carrières politiques) entre hommes et femmes n'est possible qu'à deux conditions: que l'organisation du travail, en particulier des cadres, intègre la nécessaire disponibilité domestique et éducative des hommes comme des femmes et que le partage des tâches domestiques et éducatives soit effectivement égalitaire au sein de



la famille. Cela suppose deux choses. D'une part que les personnes de sexe féminin adoptent très tôt le même type de stratégie scolaire et professionnelle que les personnes de sexe masculin : se penser d'abord comme un être social devant assurer son autonomie personnelle, indépendamment des configurations conjugales et familiales, dès lors que la conjugalité est sans garanties et que la vie familiale peut prendre de multiples formes. D'autre part que les personnes de sexe masculin acceptent (et revendiquent), tout comme les personnes de sexe féminin, les contraintes (domestiques et professionnelles) liées au fait de devoir concilier vie professionnelle et vie familiale.

Quelques propositions allant dans le sens de cette recomposition de la vie sociale et domestique : la pénalisation financière du temps partiel contraint (réservé à 80 % aux femmes) ; la réduction du temps de travail et son organisation prenant en compte la sphère domestique et parentale ; l'inscription dans le droit du travail d'une clause de prise en charge de la mobilité des conjoints en cas de mutation ; la dissociation entre congé de grossesse et congé parental (actuellement confondu, pour les femmes, dans le « congé de maternité »), et mise en place d'un congé parental obligatoire pour les deux parents (et non facultatif pour les seuls pères comme actuellement) ; l'universalisation des moyens de garde pour enfants, l'élargissement de leurs horaires d'ouverture et le maintien du droit d'accès même pour les personnes sans emploi ; la lutte au cas par cas contre toutes les discriminations sexistes de fait (constatables par des indicateurs objectifs en aval) en agissant sur leurs mécanismes en amont (orientations scolaires, recrutement, organisation du travail, etc.) ; la reconnaissance de l'inégal partage des tâches domestiques comme motif de divorce, voire de compensation financière ; la recherche méthodique de prise en charge équitable des responsabilités et charges parentales en cas de divorce, etc.



Sans doute le droit ne se forme-t-il pas de lui-même, et il est sans doute nécessaire que se forment des « mouvements culturels » dans les domaines de l'art, de la culture de masse, des pratiques associatives locales, à partir d'initiatives personnelles ou de la formation de « groupes concernés » afin que la légitimité du point de vue ne soit plus nécessairement du côté des définitions « naturalisantes » ou « essentialistes » des genres. Dans ces conditions, des actions symboliques spectaculaires visant à libérer du fardeau des assignations de genre ceux (hommes ou femmes, hétérosexuels ou homosexuels) qui en souffrent ou qui en font souffrir les autres, couplées à des revendications antisexistes structurelles, peuvent être constitutives d'un mouvement post-féministe prolongeant à la fois le féminisme égalitariste et le déconstructivisme *queer*.